



## Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

### RTI03.10 BIS

## Modification du genre et de la carrosserie pour des véhicules d'assainissement immatriculés dans le genre CAM

#### VÉHICULES CONCERNÉS

Véhicules usagés à moteur immatriculés dans le genre CAM et équipés d'origine :

- d'un combiné hydrocureur (avec à minima, une pompe Haute Pression, une pompe à vide, une réserve d'eau et un compartiment sous vide)
  - d'une aspiratrice (avec à minima, une pompe à vide et un compartiment sous vide)
  - d'un hydrocureur (avec à minima une pompe Haute Pression et une réserve d'eau)
- conformément aux dispositions de la note ministérielle n°32495 du 20 janvier 2014

#### NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule (certificat d'immatriculation)
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du véhicule de base
- Pièce 4 Attestation du carrossier/constructeur d'origine précisant les équipements et les caractéristiques de la réserve d'eau minimale et attestant de la conformité du véhicule aux dispositions de la note ministérielle n°32495 du 20 janvier 2014 (cf. modèle annexe 2)
- Pièce 5 Attestation du propriétaire/utilisateur (par utilisateur, on entend la personne mentionnée sur certificat d'immatriculation, LOA ou crédit bail) attestant que le véhicule :  
- n'a pas subi de transformation depuis son carrossage d'origine
- Pièce 6 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre agréé par la préfecture (si l'âge du véhicule et sa catégorie le soumettent à cette obligation)

### **PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VÉHICULE**

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL/DEAL/DRIEE

### **RECOMMANDATIONS**

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DREAL/DEAL/DRIEE qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DREAL/DEAL/DRIEE pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

### **IMMATRICULATION DU VEHICULE**

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>



**ANNEXE 2**  
**MODELE D'ATTESTATION DU CARROSSIER-CONSTRUCTEUR**

Je soussigné ..... carrossier -constructeur atteste :

avoir carrossé le véhicule

le .....(date du certificat de carrossage d'origine)

(D1) Marque : .....

(E) N° d'identification : .....

(J1) Genre : CAM

(J3) Carrosserie **actuelle** (désignation nationale) : .....

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) : .....kg

(G1) Poids à vide national (PV sans chauffeur et sans eau) : .....kg

Ce véhicule a été équipé d'origine (rayer les mentions inutiles) :

- d'un combiné hydrocureur (avec à minima, une pompe Haute Pression, une pompe à vide, une réserve d'eau et un compartiment sous vide)
- d'une aspiratrice (avec à minima , une pompe à vide et un compartiment sous vide)
- d'un hydrocureur ( avec à minima une pompe Haute Pression et une réserve d'eau)

La réserve d'eau minimale\*, si présence, est de : .....litres

\*réserve d'eau minimale :

- -si le compartiment d'eau est à cloisons **fixes**, alors la masse en eau sera celle correspondante au volume **total** du compartiment (si plusieurs compartiments fixes, faire la somme des compartiments fixes)
- -si le compartiment d'eau est à cloison **mobile**, alors la masse en eau sera celle correspondante au volume **minimal** du compartiment (si plusieurs compartiments à cloisons mobiles, faire la somme des volumes minimas des compartiments à cloison mobile).

La charge utile est inférieure à 45% du PTAC (rayer les mentions inutiles) :

- en prenant en compte la réserve d'eau minimale
- sans prendre en compte la réserve d'eau minimale

Conformément à la note de la sous-direction de la sécurité et émissions des véhicules n° 32495 du 20 janvier 2014, ce véhicule respecte les nouveaux critères permettant de le classer en :

- genre VASP
- carrosserie TRAVAUX.

Fait à .....

Nom et fonction

.....

Le .....

Signature et cachet du carrossier -constructeur

**ANNEXE 3**

**MODELE D'ATTESTATION DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE**

Je soussigné .....

propriétaire / utilisateur du véhicule (rayer si besoin la mention inutile)

Immatriculé : .....

(D1) Marque : .....

(E) N° d'identification : .....

(J1) Genre : CAM

(J3) Carrosserie **actuelle** (désignation nationale) : .....

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) : .....kg

(G1) Poids à vide national (PV) : .....kg

atteste que :

**ce véhicule n'a pas subi de transformation depuis son carrossage d'origine,**

ce véhicule est bien équipé (rayer les mentions inutiles) :

- d'un combiné hydrocureur (avec à minima, une pompe HP, une pompe à vide, une réserve d'eau et un compartiment sous vide )
- d'une aspiratrice (avec à minima , une pompe à vide et un compartiment sous vide)
- d'un hydrocureur ( avec à minima une pompe HP et une réserve d'eau)

La réserve d'eau minimale, si présence, est de : .....litres

La charge utile est inférieure à 45% du PTAC (rayer les mentions inutiles) :

- en prenant en compte la réserve d'eau minimale
- sans prendre en compte la réserve d'eau minimale

Conformément à la note de la sous-direction de la sécurité et émissions des véhicules n° 32495 du 20 janvier 2014, ce véhicule respecte les nouveaux critères permettant de le classer en genre VASP et carrosserie TRAVAUX.

Je demande son classement dans ce nouveau genre / carrosserie.

Fait à .....

Nom et fonction.....

Le .....

Signature et cachet